

## **E.D.P.A.M.S. Jacques SOURDILLE**

### **Présidente du Conseil d'Administration :**

Madame Anne FRAIPONT

### **Directeur :**

Monsieur Jacky MARTIN ☎ 03 24 30 70 55

### **Directrice-adjointe :**

Madame Alexandra COTREAU ☎ 03.24.33.76.68

### **Secrétariat de Direction :**

Madame Catherine HERBOUX ☎ 03.24.30.70.55 ☎ 03.24.30.63.48

### **Médecin :**

Médecin psychiatre, chef du service médico-psychologique :

Madame le Docteur Corinne FREVILLE ☎ 03.24.30.70.73

### **Cadre supérieur socio-éducatif :**

Madame Monique DESWAENE ☎ 03.24.30.70.85

### **Coordonnateur pédagogique :**

Monsieur Guillaume QUEVAL ☎ 03.24.30.70.89

### **1 Cadre socio-éducatif :**

Monsieur Francis WINS ☎ 06.22.56.23.30

### **Personne qualifiée :**

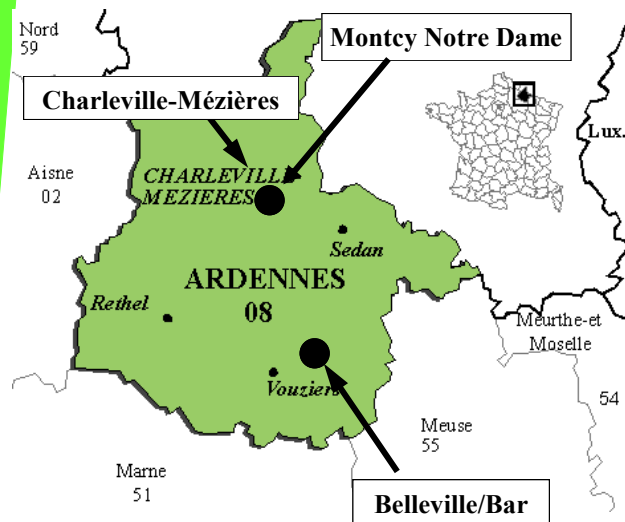
Docteur Danièle VITEAU : ☎ 03.24.59.71.50

### **INSTANCE DE PARTICIPATION :**

Les familles et les usagers peuvent saisir leurs représentants dans l'instance de consultation, en l'occurrence :

- Le Conseil d'Administration

## **Sites : BELLEVILLE/BAR MONTCY NOTRE DAME CHARLEVILLE-MEZIERES**



### **Adresses et coordonnées téléphoniques :**

Route de Chatillon/Bar

08240 BELLEVILLE/BAR

☎ 03.24.30.27.08 - ☎ 03.24.30.27.00

4, Chemin de Chaumont

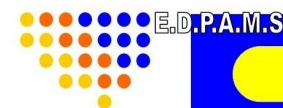
08090 MONTCY-NOTRE-DAME

☎ 03.24.33.76.66 - ☎ 03.24.33.76.69

5, rue Louis Hanot

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

☎/☎ 03.24.57.47.29



Enfants/Adolescents : IME-ITEP-SESSAD-CAFS-Foyer Répit  
Adultes : ESAT-EA-FO-FAM-SAVS-SAMSAH-FH

## **E.D.P.A.M.S.**

Jacques SOURDILLE

Etablissement Départemental Public  
d'Accompagnement Médico-Social  
**08240 BELLEVILLE/BAR**

☎ 03.24.30.23.11 ☎ 03.24.30.21.83

# **SESSAD**

Service d'Education Spéciale et de  
Soins à Domicile

Agrément pour enfants et adolescents

D.I. : 0 à 20 ans - T.C.C. : 0 à 18 ans

Garçons et filles

Capacité : 65 places dont 18 pour enfants et adolescents  
présentant des troubles de la conduite et du  
comportement et 47 pour enfants et adolescents atteints  
de déficiences intellectuelles avec ou sans troubles  
associés

**Le SESSAD est un service rattaché à un établissement médico-social et prenant en charge, en milieu ordinaire, des jeunes en difficultés**

### Conditions d'admission :

Conditions d'admission :

Les parents s'adressent à la MDPH

La CDAPH prononce l'orientation et invite les familles à choisir un service



Visite du SESSAD par la famille

Accord de la famille

Entretien de pré-admission avec remise du dossier d'inscription, et du livret d'accueil

Lorsqu'ils sont nécessaires, les renouvellements de de prise en charge sont proposés à la CDAPH.

La prise en charge peut s'arrêter si :

- l'aide n'est plus nécessaire,
- la famille ne le souhaite plus,
- l'enfant est orienté en établissement,
- l'âge limite d'agrément est atteint,
- le partenariat n'est plus possible.

### Le personnel :

**Responsable du service éducatif et social :** cadre socio-éducatif placé sous la responsabilité du directeur et du cadre supérieur socio-éducatif

**Secrétariat :** secrétaire

**Travail éducatif et de vie quotidienne :** assistants socio-éducatifs

**Suivi thérapeutique :** médecin psychiatre, psychologue, orthophoniste, psychomotricien (ne)

**Aide pédagogique :** enseignants

### Le Projet :

« L'action du SESSAD est orientée selon les âges :

- vers « la prise en charge précoce des enfants (0 à 6 ans) : elle comporte le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, l'aide au développement psychomoteur initial de l'enfant et la préparation des orientations collectives ultérieures.
- à partir de 6 ans : le SESSAD offrira un « soutien à l'intégration scolaire et/ou à l'acquisition de l'autonomie ».

Décret du 27 octobre 1989 Annexe XXIV

### En quoi consiste le travail du SESSAD :

Le SESSAD assure un accompagnement global qui associe des actions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques.

Les aides apportées aux jeunes et aux adultes qui l'entourent au quotidien doivent trouver un ancrage dans les lieux de vie habituels (école, centres de loisirs, clubs sportifs, famille...).

Les professionnels du service se veulent des interlocuteurs qui se déplacent, écoutent, informent, conseillent, proposent des solutions et facilitent leur mise en œuvre sans « faire à la place ».

Les valeurs, le sens et les modalités de ces interventions sont explicitées dans un projet de service.

### Un projet spécifique :

Pour mieux répondre aux besoins des enfants de 3 à 6 ans et aux demandes des familles, nous proposons un espace d'accueil collectif à l'école maternelle des Capucines à Charleville-Mézières pour des enfants pas ou peu scolarisés du fait de leur trop grande difficulté à vivre en groupe.

**Modalités d'accès au dossier :** chaque usager ou son représentant légal a librement accès à son dossier. Il doit en faire la demande écrite auprès du Directeur et peut se faire assister par toute personne de son choix.

### Informations pratiques :

**Calendrier d'ouverture :** 208 jours

**Périodes de fermeture :** une semaine en Novembre, une semaine à Noël, une semaine en Février, une semaine à Pâques, le mois d'Août.

**Absences :** elles doivent être signalées et justifiées. Une autorisation d'absence peut être demandée au directeur par courrier.

**Assurance :** le SESSAD est couvert par une responsabilité civile.

**Frais de séjour :** pris en charge par l'assurance maladie.

**Modalités d'accès au dossier :** chaque usager ou son représentant légal a librement accès à son dossier. Il doit en faire la demande écrite auprès du Directeur et peut se faire assister par toute personne de son choix.

**N° Tél. maltraitance : 119**